

Un hébergement à proposer ? Suivez le guide !

1. Test de motivation

- Ai-je le contact facile ? Suis-je ouvert aux autres ? La provenance culturelle de mes hôtes m'intéresse-t-elle ?
- Ai-je une connaissance suffisante de ma région pour répondre aux questions ?
- Suis-je prêt à consacrer le temps nécessaire pour préparer le petit-déjeuner sur demande et être présent pour mes hôtes ?
- La qualité de mon hospitalité et les échanges sont-ils plus importants que la rémunération financière ?
- Suis-je capable de parler une ou plusieurs langues étrangères ? Quelqu'un dans mon entourage saurait-il m'aider ?
- Ai-je des idées intéressantes pour me différencier de la concurrence ?
- Ai-je les simples connaissances en informatique requises pour maintenir à jour ma présence en ligne, voire pour publier d'éventuelles nouveautés sur les réseaux sociaux ?

2. Aspects financiers

- Le logement que je souhaite proposer à mes hôtes est-il attrayant ? Ai-je les moyens financiers d'aménager un hébergement répondant au niveau de confort attendu de nos jours ?
- Ai-je suffisamment d'argent pour l'investir dans des « petits détails » destinés à mes hôtes potentiels (p.ex. un kit de réparation pour cycliste, une ligne d'étendage pour les vêtements mouillés des randonneurs, une lampe de bureau pour les voyageurs d'affaires, des jouets ou un lit d'appoint pour les familles avec enfants, etc.) ?
- Suis-je conscient que, pour un confort et un aménagement équivalents, le prix de la nuitée peut être inférieur que dans un hôtel ?
- En cas d'exploitation saisonnière, me suis-je demandé comment rendre la basse saison plus attrayante pour les hôtes (p.ex. mise à disposition gratuite de vélos en été, rabais saisonniers, séjours à forfait, abonnement compris aux remontées mécaniques, etc.) ?
- Ai-je prévu les coûts d'un photographe (env. 300,00 CHF), de manière à disposer d'emblée d'un bon matériel visuel à toutes fins publicitaires ?
- Des ressources supplémentaires sont-elles à ma disposition pour un prospectus, des cartes de visite et/ou mon propre site web ?

3. Assurances, autorisations et taxes

- Si je suis locataire, je clarifie si je suis en droit de sous-louer une ou plusieurs chambres. Il est préférable d'obtenir une autorisation écrite du loueur.
- Je dois indiquer le revenu dans ma déclaration d'impôt (rubrique Activité lucrative accessoire) et verser des cotisations AVS à ce titre.
- Je connais la législation de mon canton régissant l'hôtellerie-restauration et le commerce de boissons alcoolisées. Souvent, le nombre de lits pouvant être mis à disposition est limité ou la patente de restaurateur est exigée.
- Je me suis renseigné sur les prescriptions de mon canton relatives à la protection incendies et aux mesures d'hygiène (office cantonal de la santé)
- Je sais comment procéder au contrôle des hôtes (clarifier le traitement auprès du canton ou de la police).
- Selon le canton ou la commune, une taxe de séjour est due. Je clarifie les informations nécessaires avec l'office du tourisme local.
- Je suis informé de l'offre spéciale d'assurance RC d'entreprise, mise à la disposition des exploitants de BnB Switzerland dans le cadre d'un contrat collectif, et j'envisage d'y souscrire éventuellement pour être suffisamment couvert en cas de dommage (causé par moi-même en ma qualité d'exploitant).
- Je suis conscient, pour le cas où mes employés ne sont pas des proches parents, que je suis soumis à la convention collective de travail du secteur de l'hôtellerie-restauration et que je suis tenu de m'acquitter d'une légère taxe annuelle par personne employée (cf. www.l-gav.ch).

4. Soutien

- BnB Switzerland me fournira volontiers tous les renseignements requis et m'accompagnera et me conseillera pendant la mise en œuvre de mon projet, que ce soit par téléphone ou par courriel.
- Les offices de tourisme locaux peuvent me remettre de la documentation éventuellement disponible à l'attention de mes hôtes et m'informer des actions, événements, etc. qui sont organisés.
- Je prends contact avec les autres exploitants de BnB Switzerland établis dans ma région de sorte que nous puissions nous transmettre mutuellement des hôtes lorsque nous manquons de chambres disponibles.